



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Convention de chantier participatif 2024 au Centre Municipal la Colline - Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU Le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment sont article L.2122 – 22,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020/007 en date du 5 juillet 2020 modifiée par les délibérations n°2021/056 du 04 mai 2021 et n°2021/099 du 28 septembre 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU le projet de convention entre la Ville de Chennevières-sur-Marne et l'association Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France visant la mise en œuvre d'un chantier participatif avec le public du Centre Municipal la Colline pour la mise en peinture de 4 bureaux d'entretien,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention précisant le cadre de la collaboration entre la Ville de Chennevières-sur-Marne et l'association les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Chennevières-sur-Marne et l'association les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France, sise 3 rue de Paradis à Paris (75010), représentée par Coline BERLAUD, Directrice.

ARTICLE 2 : Signe la convention avec l'association les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France ayant pour but de préciser la collaboration avec ladite association.

ARTICLE 3 : Dit que la présente convention est conclue pour la durée du chantier, qui est précisée dans ladite convention.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 26 décembre 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 26 décembre 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD




Jean-Pierre BARNAUD

Maire

CONVENTION CHANTIER PARTICIPATIF

Entre

VILLE DE CHENNEVIERES – CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE

14, avenue du Maréchal Leclerc – 94430 Chennevières-sur-Marne.

Représenté par Jean-Pierre BARNAUD, Maire de Chennevières-sur-Marne

Et

L'Association Compagnons Bâisseurs Ile de France

3, rue de Paradis

75010 PARIS

Représentée par Coline BERLAUD, Directrice

La présente convention concerne l'accompagnement et la réalisation du PROJET PEINTURE DES BUREAUX CONFIDENTIELS – CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE.

Il est convenu ce qui suit :

1. Dans le cadre du projet de **mise en peinture de 4 bureaux d'entretien**, le Centre Municipal La Colline fait appel à l'association des Compagnons Bâisseurs Ile-de-France pour l'accompagner dans la **mise en œuvre participative du chantier**.
2. La définition du chantier a été effectuée en concertation entre les deux structures.

Les travaux seront réalisés conjointement entre les deux structures.

L'organisation est la suivante :

- a. Le Centre Municipal La Colline prend à sa charge les frais d'accompagnement à hauteur de 1 000 € TTC.

En signant cette convention, le Centre Municipal La Colline s'engage à régler ce montant, à la fin du chantier, après la réception de la facture envoyée par les Compagnons Bâisseurs.

- b. Les Compagnons Bâisseurs s'engagent à réaliser l'achat des matériaux pour le chantier.
- c. Les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France fournissent l'ensemble de l'outillage nécessaire à la bonne réalisation du chantier.
- d. Les règles de sécurité du chantier seront expliquées lors du début chantier et respectées. Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) seront fournis par l'association des Compagnons Bâisseurs.
- e. L'équipe des Compagnons Bâisseurs Ile-de-France sera composée de l'animateur technique des Compagnons Bâisseurs et d'un ou plusieurs bénévoles (selon la disponibilité effective lors de la réalisation du chantier).

- f. Le Centre Municipal La Colline s'engage à mobiliser son public lors des temps de réalisation.
 - g. L'association Compagnons Bâisseurs Ile-de-France s'engage à animer le temps de chantier.
 - h. La phase de réalisation aura lieu dans les locaux du Centre Municipal La Colline, 13 Rue Rabelais, 94430 Chennevières-sur-Marne aux dates et horaires suivantes :
 - Mardi 9 janvier 2024 de 9h00 à 17h00
 - Mardi 16 janvier 2024 de 9h00 à 17h00
 - Mardi 30 janvier 2024 de 9h00 à 17h00
 - Mardi 13 février 2024 de 9h00 à 17h00
2. Si des modifications ou des problèmes devaient intervenir concernant le chantier, les décisions seraient prises en accord entre les deux structures. Si aucune solution n'était trouvée, les travaux seraient interrompus.
 3. Toutes les personnes participant au présent projet sont assurées en cas d'accident, par la structure dont elles ressortent. Si elles ressortent des 2 structures, c'est la structure la plus anciennement fréquentée par la personne qui mobilisera son assurance.

Fait à Chennevières-sur-Marne
le 04/12/2023
en deux exemplaires

Signature précédée de la mention lu et approuvée.

Pour Le Centre Municipal La Colline, Jean-Pierre BARNAUD, Maire de Chennevières-sur-Marne	Pour les Compagnons Bâisseurs IDF, Coline BERLAUD, Directrice
--	--